

# Frontières et territoire dans le Maghreb de du Moyen Age: les marches occidentales du sultanat hafside

Ce travail s'attache à suivre l'émergence progressive, dans le Maghreb médiéval, d'une conscience du territoire. Par delà la distinction traditionnelle entre *dâr al-Islâm* et *dâr al-harb*, on voit en effet s'affiner, chez les géographes d'abord, une définition de régions qui s'individualisent au sein de l'espace islamique, avec un sens le plus souvent politique.

L'exemple de la région de Bougie (Bijâya), marche occidentale du territoire hafside à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, montre le glissement sémantique du mot *thaghr*, qui dans ce contexte finit par définir, chez Ibn Khaldûn notamment, une région frontière à l'intérieur du *dâr al-Islâm*, une province qui se distingue des autres par une autonomie périphérique accordée par le pouvoir central.

**Dominique VALERIAN** est agrégé d'histoire, ancien membre de l'Ecole française de Rome de 1998 à 2001, maître de conférence d'histoire médiévale à l'Université Paris Panthéon – Sorbonne et membre de l'UMR 8084 « Islam médiéval : espaces, réseaux et pratiques culturelles ».

Sa thèse soutenue à l'Université de Paris en décembre 2000, a porté sur « Bougie, port maghrébin (1067-1510) ».

Son travail actuel a pour objet les ports musulmans, principalement maghrébins, à la fin du Moyen Age et les conséquences économiques, sociales et politiques de leur insertion dans l'espace méditerranéen.

Parler de territoire ou de frontières pour le Maghreb médiéval peut sembler anachronique, tant ces concepts sont étroitement liés à la construction de l'État moderne et de la nation, deux réalités qui n'apparaissent que plus tardivement et progressivement<sup>1</sup>. En principe la conscience d'appartenir à la communauté musulmane (*Umma*) interdit même de penser des frontières internes au monde de l'Islam<sup>2</sup>. Seules sont légitimes celles, religieuses et civilisationnelles, qui séparent le *Dâr al-Islâm* du *Dâr al-Harb*, représenté principalement par le monde chrétien<sup>3</sup>. Mais la réalité politique contredit ces principes, et des pouvoirs régionaux se constituent, dès le début de la période abbasside, exerçant leur autorité sur un espace donné. Peut-on pour autant parler de territoires, bornés par des frontières ? Il faut d'emblée écarter une approche trop contemporaine, qui envisagerait une souveraineté territoriale, définie par des frontières, « contour extérieur d'une nation pleinement consciente d'elle-même<sup>4</sup> ». Une telle conception, dans le monde musulman comme du reste dans l'Occident chrétien, n'est pas encore élaborée. De même il ne s'agit pas de rechercher, au Moyen Age, les

origines des États actuels, comme l'a tenté l'historiographie nationaliste<sup>5</sup>. Pourtant, dès la fin du Moyen Age, le discours comme la pratique montrent l'émergence d'une appréhension politique de l'espace, qui se développe à l'époque moderne et contemporaine. La marche de Bougie à l'époque hafside en offre un bon exemple<sup>6</sup>.

## UNE CONSCIENCE DU TERRITOIRE ?

On a pu dire qu'il n'existait pas au Maghreb de conscience du territoire, car l'autorité d'un État sur le plat pays s'exerçait non sur un espace, mais sur les tribus. Les limites de cet État enfermeraient par conséquent celles, mouvantes, des terrains de parcours de ces tribus. Mais cette vision est réductrice, en serait-ce que parce que l'autorité politique ne se résume pas à la subordination des tribus. Par ailleurs, elle repose parfois implicitement sur une conception raciale ou biologique, héritée de l'historiographie coloniale, qui veut que les Maghrébins seraient inaptes – contrairement aux Européens – à concevoir leur espace de manière « moderne », entendons par là un espace borné par des frontières identifiées. Émile-Félix Gautier est, comme souvent, le représentant le plus net, ou le plus caricatural, de cette idéologie : « Ce qu'il y a de plus particulier peut-être dans la façon dont un cerveau oriental conçoit l'histoire, c'est que sa conception de l'humanité est biologique et non pas du tout géographique. Pour l'Oriental la cellule humaine et historique est la tribu, le clan, autrement dit l'espèce biologique, parfaitement dégagée de tout substratum de pays ou de province : c'est qu'il est un nomade essentiel, et que d'ailleurs dans son évolution il n'a pas dépassé le stade du clan ». Plus loin, il insiste : « Pour nous au

contraire, la cellule historique de l'humanité est le pays, la patrie territoriale, la nation inséparable de ses frontières, c'est que nous sommes héritiers de la cité antique »<sup>7</sup>. Ce jugement d'un géographe de la Troisième République peut paraître radical, inopérant ou désuet, mais il invite surtout à s'interroger sur l'éventuelle conscience d'un espace commun dans le Maghreb et sur son émergence dès la fin du Moyen Age.

Un territoire suppose en principe un « espace approprié, avec sentiment ou conscience de son appropriation », concept proche de ceux de patrie ou de nation<sup>8</sup>. Dans ce sens le territoire, produit affectivement, socialement, culturellement et symboliquement, entre dans la construction d'une identité collective<sup>9</sup>. Cette conscience est difficile à mesurer dans le cas du Maghreb médiéval<sup>10</sup>. L'analyse des *nisba-s*, ou noms de relations, permet cependant une première approche. Si l'on trouve de nombreuses *nisba-s* tribales, qui affirment un type d'appartenance lignager, les *nisba-s* géographiques renvoient le plus souvent à des villes, et non à des territoires plus larges et politiquement définis. Seule la *nisba* al-Maghribi est fréquente, mais surtout en Orient<sup>11</sup>. Elle exprime la conscience d'une individualité de cette partie du monde musulman, ce que confirment les chroniques et les descriptions géographiques. Ibn Khaldûn note ainsi la différence entre le Maghreb théorique des géographes, qui se termine à la mer Rouge et inclut l'Égypte, et le Maghreb tel qu'il est pensé par ses populations, qui s'arrête à la province de Tripoli incluse : « Quant à l'opinion courante à cette époque parmi les habitants de cette région [*Iqlîm*], elle n'y inclut pas la région de Misr ni celle de Barqa [...] Et cela correspond à ce qui était autrefois le pays [*diyâr*] des Berbères et leur territoire [*mawâtîn*]<sup>12</sup> ». Si les Maghrébins ont donc le sentiment d'une identité commune, renforcée peut-être par l'expérience unitaire almohade<sup>13</sup>, cette conscience ne recouvre pas des espaces plus précis, correspondant aux réalités politiques de leur temps. Il semblerait que l'allégeance à une dynastie ne se traduise pas par un sentiment d'appartenance à un espace de domination politique. En ce sens, il est difficile de parler de territoire.

## TERRITOIRES DONNÉS, TERRITOIRES PRODUITS : LES DIVISIONS DE L'ESPACE CHEZ LES GÉOGRAPHES

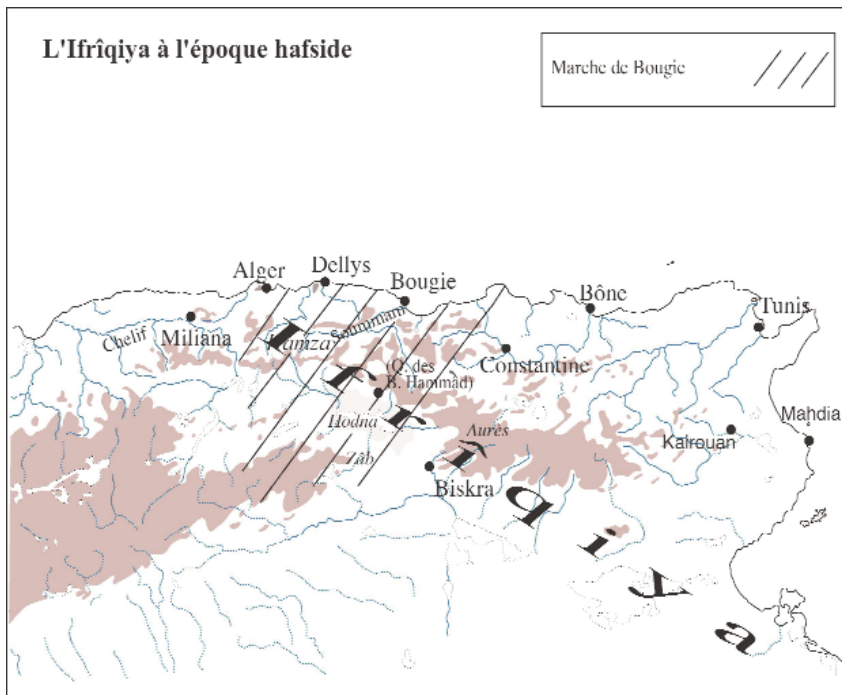
Les géographes montrent pourtant, en individualisant les pays au-delà de la division traditionnelle du monde en climats, l'émergence d'une différenciation territoriale, et une représentation mentale de l'espace politique<sup>14</sup>. Les textes les plus anciens montrent que chaque pays est divisé entre un cœur et une périphérie séparant ce cœur des régions adjacentes<sup>15</sup>. Le territoire est alors l'expression non plus d'un sentiment collectif d'appropriation, mais de l'affirmation d'un État, à partir de sa capitale<sup>16</sup>. La région qui nous intéresse ici est l'Ifrîqiya, en tant qu'espace de domination des Hafside à l'est du Maghreb. Cette assimilation ne va cependant pas sans poser de problèmes : l'étendue de la domination politique est-elle déterminée

par un espace géographique donné, qui serait considéré comme un domaine « naturel » d'expansion ? Ou, à l'inverse, l'unité de la région est-elle définie par la domination politique à un moment précis ? Autrement dit, le territoire résulte-t-il d'un espace donné ou d'un espace produit par le pouvoir<sup>17</sup> ? P. L. Cambuzat, héritier de la tradition géographique incarnée notamment par Vidal de la Blache, a cherché à distinguer assez curieusement la « province » d'Ifrîqiya de la « région » d'Ifrîqiya, pour cadrer avec des délimitations plus anciennes (romaines et byzantines) et des découpages géographiques : « Au sein de cet ensemble géopolitique que constitue le Tell Ifrîqiya, deux grandes régions (*Nâhiya*) correspondant aussi à des limites héritées du passé, se distinguent nettement : [d'une part] l'Ifrîqiya proprement dite, c'est-à-dire les anciennes Proconsulaire (ou Zeugitane) et Byzacène, séparées depuis Dioclétien - c'est approximativement, l'actuelle Tunisie - [et d'autre part] le Zâb, ou ancienne Numidie<sup>18</sup> ». On rencontre également cette expression d'Ifrîqiya proprement dite chez H. R. Idris qui écrit : « À l'Ifrîqiya proprement dite, ensemble de plaines où les communications sont faciles, rares les passages obligés et les massifs fermés, pays fortement organisé autour de Kairouan, s'oppose le Maghreb central, complexe de massifs montagneux, plus ou moins anarchiquement isolés les uns des autres<sup>19</sup>. Il retrouve là une distinction strictement géographique, voire topographique, qui rejoint implicitement des considérations plus politiques (opposition entre l'organisation" autour de Kairouan et l'"anarchie" à l'ouest).

Mais si ce découpage peut être commode, il est anachronique car il ne correspond pas à la représentation de l'espace qu'avaient les contemporains. Cette hypothèse suppose en effet la conscience d'une unité géographique. Ces limites naturelles existent bien au nord et au sud. Au nord, la ligne de côtes établit une séparation claire et la mer est souvent désignée comme frontière, matérialisée notamment dans les ports par le passage de la douane<sup>20</sup>. Au sud, le désert marque une autre limite, parfois rapprochée de celle qui sépare la terre de la mer. Lorsqu'il définit les limites méridionales de l'Ifrîqiya à la fin de l'époque almohade, 'Abd al-Wâhid al-Marrâkushî les situe à l'entrée du désert : « Quant aux limites en largeur, elles varient d'après les empiètements plus ou moins prononcés du Sahara sur la région cultivée »<sup>21</sup>. En revanche, pour fixer les limites orientales et occidentales, il a recours à un repère humain, les villes d'Antâbulus (Barqa) à l'est et de Constantine à l'ouest. Il est en effet malaisé de distinguer des grands ensembles naturels dans un Maghreb composé de chaînes de montagnes de direction est-ouest. Quelques grands fleuves comme la Moulouya ou la Soummam découpent bien cet ensemble, mais ne définissent pas pour autant des régions naturelles ni des espaces politiques stables et reconnus<sup>22</sup>. Enfin on ne trouve pas dans les chroniques d'entreprise de conquête motivée explicitement par une revendication territoriale, s'appuyant sur l'idée d'un domaine géographique naturel à reconstituer. L'Ifrîqiya est donc un espace défini avant tout par l'exercice *de fait* d'une domination politique dans l'est du Maghreb, et qui a varié selon les époques<sup>23</sup>. L'étude de ses limites permet de mieux cerner cette notion de territoire, à travers le cas de la marche de Bougie.

**LIMITES ET FRONTIÈRES POLITIQUES :  
LA MARCHE DE BOUGIE**

“partie occidentale de l’Ifriqiya”. Mais il emploie ce nom dans le sens qu’il a à l’époque hafside<sup>27</sup>.



Dominique Valérian  
D'après fond de carte P. Brun, B. Chaume, 1995

C’est chez Ibn Khaldûn que la place de la ville dans l’espace politique maghrébin est le mieux définie. À la fois historien, homme d’État et théoricien du pouvoir, ce dernier fut au milieu du XIVe siècle chambellan de Bougie, à une époque où l’appartenance de la ville à l’espace politique hafside est contestée<sup>28</sup>. Cette expérience politique n’est sans doute pas étrangère à son appréhension des divisions de l’espace maghrébin. Lorsqu’il utilise le concept de frontière, c’est alors dans un sens clairement politique de frontière d’un État.

Il assigne en effet à Bougie le rôle de place-frontière de l’espace hafside. Le mot le plus souvent utilisé par Ibn Khaldûn pour désigner cette région est *thaghr*, plus rarement employé dans sa forme plurielle de *thughûr*. Il lui arrive exceptionnellement de choisir le mot plus neutre de *nâhiya* (région) occidentale du domaine hafside<sup>29</sup>, mais associé à la notion de frontière : lorsqu’il parle des

Si les limites orientales de l’Ifriqiya peuvent être placées assez facilement et approximativement en Tripolitaine, dans l’espace compris entre l’Égypte et l’actuelle Tunisie, les limites occidentales sont plus mouvantes et difficiles à cerner, en raison d’une compétition politique plus dure. À l’époque hafside, elles se situent dans la région de Bougie qui acquiert, de ce fait, un statut de zone-frontière.

**La définition d’un espace frontalier**

Bougie occupe, dans l’espace maghrébin, une place assez changeante : tantôt elle fait partie de l’Ifriqiya, tantôt elle est placée dans le Maghreb Central. Ainsi au milieu du XIIe siècle Idrîsî, qui la situe dans la première section du 3e climat, dit qu’elle est à son époque « la ville [principale] du Maghreb central » (*madînat al-Maghrib al-awsat*) et la « capitale (*‘ayn*) du territoire des Banû Hammâd<sup>24</sup> ». Il la sépare de l’Ifriqiya qui s’étend jusqu’à Tripoli à l’Est, avec Mahdia pour capitale, et distingue ainsi deux espaces qui correspondent à deux souverainetés, celles des Zirides et des Hammadides. Au début du XIIIe siècle, Yâqût écrit, dans sa notice sur Bougie, que c’est « une ville au bord de la mer, entre l’Ifriqiya et al-Maghrib<sup>25</sup> », donc dans une zone intermédiaire. Ailleurs, lorsqu’il définit les limites occidentales de l’Ifriqiya, dit d’abord qu’elles se trouvent à Bougie, ajoutant ensuite que certains les repoussent jusqu’à Miliana<sup>26</sup>. Enfin Ibn al-Khatîb, auteur andalou du XIVe siècle et bon connaisseur de la situation politique maghrébine, définit le domaine hammadide, dont Bougie était la capitale à partir de la fin du XIe siècle, comme la

projets de reconquêtes occidentales du sultan Abû ‘Asîda (1295-1309), il écrit qu’il “conçut l’espoir d’une expédition dans la région occidentale et de la restitution de ses marches par l’émir Abû Zakariya” (*“haddatha nafsa-hu bi-ghazw al-nâhiya al-gharbiyya wa irtijâ’ thughûri-hâ min yad al-amîr Abî Zakariyâ”*)<sup>30</sup>. On peut trouver çà et là d’autres expressions désignant la frontière comme *atrâf*<sup>31</sup> ou *tukhûm*<sup>32</sup>. Mais le terme le plus utilisé reste celui de *thaghr*. Ainsi lorsqu’il parle d’Abû Zakariyâ, qui s’est rendu indépendant à Bougie en 1285, il écrit qu’il gouvernait alors “la ville de Bougie et la marche occidentale de l’Ifriqiya (*Bijâya wa al-thaghr al-gharbî min Ifriqiya*)<sup>33</sup>”. Plus tard, à propos du fils et successeur d’Abû Zakariyâ, l’émir Abû l-Baqâ’ Khâlîd, il dit qu’il “était maître de la frontière occidentale de l’Ifriqiya (*Sâhib al-thaghr al-gharbî min Ifriqiya*)” depuis les derniers jours du sultan Abû ‘Asîda<sup>34</sup>. Ce terme de *thaghr*, utilisé dans ce contexte, peut surprendre. Chez la plupart des auteurs arabes il désigne la frontière qui sépare les pays d’Islam et le monde non-musulman, tout particulièrement chrétien<sup>35</sup>, ce que l’Andalou Ibn Khaldûn ne pouvait ignorer. Il lui retire donc ici toute signification religieuse<sup>36</sup>. Cette frontière n’a pas plus le sens de limite ethnique, économique, linguistique, elle ne sépare pas deux types de civilisations, ni deux genres de vie, mais est purement politique et militaire. En revanche le mot conserve l’idée de *zone-frontière*, de marches ne pouvant se réduire à une ligne nette qui marquerait le passage d’une souveraineté à une autre. Bougie est donc la capitale d’une province frontière dont les confins occidentaux dessinent les limites du territoire hafside.

## La pratique de la frontière

Cette représentation n'est pas seulement l'élaboration d'un théoricien exceptionnel de l'État. Elle reflète la réalité de la pratique politique et du rapport du pouvoir à son espace, en particulier dans ses marges.

Pour le pouvoir central de Tunis, la frontière est la province de Bougie, avec à sa tête un gouverneur doté de compétences élargies. La nécessité de répondre promptement aux menaces ainsi que les difficultés de communication induisent une forme d'autonomie périphérique par rapport à la capitale. Si les premiers souverains hafside maintiennent un contrôle direct sur cette région, dès 1280 le sultan nomme son fils gouverneur de Bougie et de sa région, avec une autonomie de commandement (« *'aqada la-hu 'alâ Bijâya wa a'mâli-hâ, wa anfadha-hu ilayhâ amîran mustaqillan* »<sup>37</sup>), reconnaissant la nécessité de donner à ce gouverneur les moyens de faire face à la menace des Abdelwadides ou des Mérinides à l'ouest. Le haut personnel politique et le commandement militaire peuvent alors échapper au pouvoir central, et l'on voit se développer un sentiment d'attachement de la population de la ville à ces émirs, qui souvent deviennent héréditaires. Cette tendance se confirme, une fois passée la crise mérinide du milieu du XIVe siècle et lorsque, vers 1370, le sultan de Tunis nomme à Bougie son fils aîné. Il lui cède son autorité sur les impôts et sur l'armée<sup>38</sup>, lui donne « le commandement absolu [de sa ville et de sa province] et la permission de prendre le titre, le cérémonial et les insignes de la royauté<sup>39</sup> ». Ces prérogatives exceptionnelles ne sont pas sans risque. On connaît le passage de la *Muqaddima* dans lequel Ibn Khaldûn explique que « toute dynastie est plus forte à son centre qu'à ses frontières », où se manifeste souvent en premier la perte de vitalité de la dynastie<sup>40</sup>. Cette situation provoqua en effet, à plusieurs reprises, des sécessions par rapport à Tunis. Néanmoins ces dernières étaient davantage motivées par les prétentions des émirs de Bougie au sultanat que par une réelle volonté d'indépendance, donc par un sentiment centrifuge.

La définition de cet espace par Ibn Khaldûn repose en partie sur un héritage historique, puisqu'elle s'appuie sur l'ancien territoire hammadide, qui correspond aussi, globalement, à celui de la province almohade de Bougie. Lorsque le sultan Abû Zakariyâ' (1228-1249) confie à son fils et héritier Abû Zakariyâ' Yahyâ le gouvernement de Bougie, il étend la domination de ce dernier à l'ensemble des anciens territoires hammadides, avec des villes comme Alger, Constantine, Bône, et le territoire du Zâb : « il donna à son fils le gouvernement de la marche de Bougie, capitale du royaume des Banû Hammâd et lui confia l'administration de l'ensemble de sa région (*'aqada li-ibni-hi 'alâ thaghr Bijâya qâ'idat mulk Banî Hammâd, wa ja'ala ilay-hi al-nazar fî sâ'ir a'mâli-hâ*) »<sup>41</sup>. Ibn Khaldûn définit donc ce territoire frontière avant tout par un ensemble de villes dominées par Bougie, avec leurs arrière-pays. L'allégeance de ces villes envers le pouvoir central se manifeste par l'acceptation des gouverneurs envoyés par le souverain et par la *bay'a* prononcée au moment de l'accession au trône de ce dernier, renouvelée régulièrement par la *khutba* prononcée en son nom.

Au-delà de Bougie cependant, la définition du territoire frontalier n'est pas aisée. Le réseau de villes est en effet relativement faible à l'ouest : mises à part Alger et Dellys sur la côte, il n'y a guère de villes à l'intérieur pour défendre ce territoire, Ashîr et la Qal'a des Banû Hammâd ayant été depuis longtemps abandonnées. On ne trouve pas en particulier ce dense réseau de forteresses qui marque, en Péninsule ibérique, les zones faisant face aux chrétiens<sup>42</sup>.

La délimitation du territoire de cette marche occidentale repose donc sur une autre unité de base, la tribu. Mais il serait erroné de considérer ces tribus d'un point de vue purement ethnique, sans référence à l'espace<sup>43</sup>. Outre le fait que certaines de ces tribus sont sédentaires, le nomadisme n'exclut nullement la conscience d'un territoire tribal articulé autour de points d'eau et de zones de pâturages, à l'intérieur duquel se font les déplacements saisonniers. Il n'exclut pas plus le fait que ce territoire soit perçu comme faisant partie de l'espace de souveraineté d'un pouvoir d'État auquel la tribu fait allégeance<sup>44</sup>.

Ce rapport des tribus au territoire d'un État peut être analysé à travers le cas des Zughba, installés dans le Maghreb central jusqu'au début du XIIIe siècle. Leur région se trouve, après la chute des Almohades, revendiquée aussi bien par les Hafside que par les Abdelwadides. Toutefois dans les deux cas, elle est excentrée par rapport aux centres politiques, d'où une certaine fragilité de leurs allégeances qui se traduit par le passage d'une souveraineté à l'autre et des périodes d'autonomie totale<sup>45</sup>. Lorsque les Zughba reconnaissent l'autorité des Hafside, ceux-ci les utilisent dans leur lutte contre les voisins de Tlemcen. En échange, ils se voient attribuer en *iqta'* une région, le Hamza (autour de l'actuelle Bouira), petite plaine intérieure fertile qui surtout commande la vallée de l'oued Eddous, c'est-à-dire l'entrée de la percée menant à la Soummam et à Bougie. Lorsqu'il rapporte cette concession faite par les Hafside, Ibn Khaldûn définit le Hamza comme « faisant partie du territoire de Bougie (*min awtân Bijâya*) et touchant aux régions occupées par les Riyâh [à l'est] et les Athbaj [à l'ouest]<sup>46</sup> ». L'espace concédé est défini ici par rapport aux territoires des tribus voisines, les Riyâh à l'est, qui relèvent de l'autorité hafside, et les Athbaj à l'ouest, qui reconnaissent celle des Abdelwadides. On peut supposer que, dans le détail, les contours de cet espace résultent d'accords, éventuellement tacites, entre les tribus voisines. L'*iqta'*, qui désigne en principe une concession purement fiscale<sup>47</sup>, prend ici une autre dimension en l'absence de gouverneur représentant de l'autorité souveraine. Il devient concession d'un pouvoir politique qui s'exerce localement, au nom des Hafside, sur les populations sédentaires et les tribus moins puissantes. Autrement dit, les Zughba sont chargés de garder la principale voie d'accès au territoire hafside, face à celui d'une autre tribu qui relève du pouvoir abdelwadide. L'allégeance des Zughba se traduit donc par le déplacement de la tribu et son installation à l'intérieur du territoire hafside et par la concession, sous forme d'*iqta'*, d'un espace tribal frontière à défendre. Le lien reste ténu cependant, toujours susceptible d'être rompu.

La dévolution des impôts à la tribu ne permet pas notamment cette affirmation périodique de la souveraineté du sultan, à l'occasion de la *mahalla*, bien connue pour l'époque moderne<sup>48</sup>.

Ainsi en l'absence, d'une part, d'un réseau urbain et de fortifications qui matérialisent la frontière, d'autre part, de représentant du pouvoir et d'une administration dans les zones frontalières, les tribus assurent la défense de l'entrée du territoire, et les limites de leurs terres de parcours définissent celles du territoire du souverain auquel elles font allégeance, marquant en définitive la frontière comme le feraient ailleurs des villes ou un réseau de forteresses.

## CONCLUSION

Si l'on ne peut encore, à l'époque médiévale, déceler la conscience, par la population, d'appartenir à un territoire, on voit en revanche s'affirmer vers la fin de la période, à travers le discours comme à travers la pratique politique, une revendication par l'Etat d'un territoire qu'il entend contrôler. La définition et la délimitation de ce dernier restent encore sommaires, imprécises et mouvantes, en raison de la faiblesse du réseau urbain, d'un marquage de l'espace encore très incomplet et d'une présence limitée du pouvoir dans les zones de marches. L'unité de ce territoire ne tient alors qu'à la reconnaissance de la souveraineté d'une dynastie, donc à un rapport de forces nécessairement changeant. Surtout, elle ne se manifeste pas par la conscience d'un espace commun, ce qui contribue à sa fragilité. Mais les principes, qui se précisent à l'époque moderne et contemporaine, sont déjà posés.

## NOTES

\* Ce travail a profité de la relecture attentive et des amicales critiques de Mohamed Tahar Mansouri. Qu'il en soit ici remercié.

1. Voir en particulier les travaux réunis par Abdelhamid Hénia, *Villes et territoires au Maghreb. Itinéraire d'une recherche. Cahiers de l'IRMC*, 1, Tunis, 2000.

2. Il y a une « illégitimité profonde, de principe, de toute séparation territoriale qui serait la base d'une éventuelle et redoutée scission de l'Umma ». André Bazzana, Pierre Guichard, Philippe Sénac, « La frontière dans l'Espagne médiévale », *Castrum 4. Frontière et peuplement dans le monde méditerranéen au Moyen Age*. Actes du colloque d'Erice - Trapani, 18-25 septembre 1988, éd. Jean-Michel Poisson, Rome - Madrid, 1992, p. 39.

3. Voir notamment *Castrum 4, op. cit., passim*. Il est significatif que la Péninsule ibérique a constitué, pour l'étude de la frontière, un terrain particulièrement fécond. Cf. *Identidad y representación de la frontera en la España medieval (siglos XI-XIV)*, dir. Carlos de Ayala Martínez, Pascal Buresi, Philippe Josserand, Madrid, 2002.

4. Lucien Febvre, "Frontières : le mot et la notion", *Bulletin du Centre International de Synthèse*, XLV, 1928, repris dans *Pour une histoire à part entière*, Paris, 1962, p. 17-18.

5. Ainsi en 1954-1955 'Abd al-Rahmân al-Dilâli parle de "frontières de l'Algérie hafside" et de "royaume d'Algérie hafside", et l'émirat

indépendant de Bougie à l'époque d'Abû Zakariyâ' (1285-1301), devient le "royaume d'Algérie". 'Abd al-Rahmân b. Muhammad Al-Dilâli, *Tâ'rikh al-Dazâ'ir al-'amm*, vol. 2, Alger, 1954-1955, rééd. Beyrouth, 1983, p. 46, 55.

6. Cf. Dominique Valérian, *Bougie, port maghrébin à la fin du Moyen Age*, thèse d'université, Université Paris I, décembre 2000.

7. Émile-Félix Gautier, "Le cadre géographique de l'histoire en Algérie", *Histoire et historiens de l'Algérie*, Alger, 1930, p. 19-20.

8. Roger Brunet, Robert Ferras, Hervé Théry, *Les Mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Montpellier - Paris, 1992, p. 480.

9. Chantal Blanc-Pamard, Laurence Quinty-Bourgeois, introduction au volume I, *Les Territoires de l'identité. Le territoire, lien ou frontière*, sous la dir. De Joël Bonnemaïson, Luc Cambrezy, Laurence Quinty-Bourgeois, Paris, 1999, p. 11.

10. Elle est plus nette et plus précoce dans le cas de l'Égypte. Jean-Claude Garcin, "Pour un recours à l'histoire de l'espace vécu dans l'étude de l'Égypte arabe", *Annales ESC*, 35e année, n° 3-4, 1980, p. 436-451

11. Voir par exemple Louis Pouzet, "Maghrébins à Damas au VIIe/XIIIe siècle", *Bulletin d'études orientales*, XXVIII, 1975, p. 167-199.

12. Ibn Khaldûn, *Kitâb al-'Ibar*, éd. Beyrouth, 1959 (par la suite : *Ibar*), vol. VI, p. 200-201, trad. W. Mac Guckin De Slane, *Histoire des Berbères*, Alger, 1852-1856 (par la suite : *Berbères*), I, p. 193-194. M. Kably fait remarquer que, chez Ibn Khaldûn, le Maghreb est un espace non plus défini de l'extérieur, mais vécu collectivement comme solidaire. Mohamed Kably, « Espace et pouvoir au "Maroc" à la fin du "Moyen Age" », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 48-9, 1988, p. 28. M. Kably distingue plus généralement trois plans de perception des frontières par les Maghrébins du Moyen Age : religieux (opposition *dâr al-Islâm / dâr al-Harb*), géographico-civilisationnel (un grand Maghreb qui inclut al-Andalus et va jusqu'aux limites méridionales du Sahara) et lignager. M. Kably, « Mulâhadhât hawla l-tajârib al-wahdawiyya al-wasitiyya bi-bilâd al-Maghrib al-Kabir », *Murâja'ât hawla l-mujtama' wa l-thaqâfa bi-l-Maghrib al-wasît*, Casablanca, p. 10.

13. Ainsi que par les quelques tentatives d'unification du Maghreb par leurs successeurs. Cf. Kably, "Mulâhadhât", art. cité, p. 7-20.

14. R. W. Brauer, *Boundaries and frontiers in Medieval Muslim Geography, Transactions of the American Philosophical Society*, vol. 85, part 6, 1995, p. 1.

15. Brauer, *op. cit.*, p. 6.

16. Pierre Guichard, « Emergence de l'Etat dynastique et territorial dans l'espace musulman occidental au Moyen Age », *Genèse de l'Etat moderne en Méditerranée. Approches historiques et anthropologiques des pratiques et des représentations*, Rome, 1993, p. 215-216. voir également Kably, "Espace et pouvoir", art. cité, p. 29 : "Trahisant un début d'existence propre et partant une certaine conscience de communauté territoriale associée d'évidence au développement phagocytaire de l'État, la nouvelle nomenclature, s'appliquant à des domaines malgré tout encore mouvants, serait apparue, selon toute vraisemblance, à l'époque zirîdo-hammâdido-almoravide".

17. Cf. Pierre-Robert Baduel, « La production de l'espace national au Maghreb », *Etats, territoires et terroirs au Maghreb*, Paris, 1985, p. 6.

18. Paul-Louis Cambuzat, *L'Évolution des cités du Tell en Ifrîqiya du VIIe au XIe siècle*, Alger, 1986, I, p. 167.

19. Hady-Roger Idris, *La Berbérie orientale sous les Zirides, Xe-XIIIe*

siècle, Paris, 1962, p. 409.

21. 'Abd al-Wāhid al-Marrākushī, *Al-Mu'jib fī talkhīs akhbār al-Maghrib*, éd. Muhammad Sa'īd al-'Aryān et Muhammad al-'Arbī al-'Alamī, Le Caire, 1949, p. 349, trad. É. Fagnan, *Histoire des Almohades*, Alger, 1893, p. 300.

22. La Moulouya est cependant une manière commode de séparer le Maroc du Maghreb central. Elle est souvent utilisée par Ibn Khaldūn pour séparer le Maroc du Maghreb central (*Berbères*, I, p. 194). La Soummam, qui sépare aujourd'hui la Petite et la Grande Kabylie, n'est en revanche pas présentée comme une séparation pertinente par les auteurs médiévaux.

23. Talbi ("Ifrikiya", *Encyclopédie de l'Islam* 2, s.v.) distingue l'Ifriqiya "géographique", et l'Ifriqiya "administrative" qui se confond avec les territoires des États gouvernés depuis Kairouan, Mahdia ou Tunis. Hichem Djaït fait également cette distinction, mais réserve l'Ifriqiya "géographique" à "l'ancienne Proconsulaire et l'ancienne Byzacène avec l'addition subsidiaire de la Numidie et de la Tripolitaine". H. Djaït, "La wilāya d'Ifriqiya au IIe/VIIIe siècle : étude institutionnelle", *Studia islamica*, 27, 1967, pp. 77-121, 28, 1968, p. 88-89.

24. Idrīsī, *Kitāb nuzhat al-mushtāq*, éd. Muhammad Hajj Sadoq, *Le Maghrib au 12e siècle de l'Hégire (6e siècle après J.-C.)*, Alger-Paris, 1983, p. 116, trad. Jaubert revue par Annelise Nef, *La première géographie de l'Occident*, Paris, 1999, p. 165.

25. Yāqūt al-Hamawī, *Mu'jam al-buldān*, éd. Ferdinand Wüstenfeld, Leipzig, 1866-7, I, p. 495. Il dit d'ailleurs la même chose à propos d'Alger, ce qui montre l'imprécision de ses délimitations. *ibid.*, II, p. 69.

26. Yāqūt, *op. cit.*, I, p. 324.

27. Lisān al-Dīn b. Al-Khatīb, *Kitāb a'māl al-a'lām*, 3e partie, éd. Ahmad Mukhtār 'Abbādī et Muhammad Ibrāhīm al-Kattānī, *Tā'rīkh al-Maghrib al-'arabī fī l-'Asr al-wasīl*, Casablanca, 1964, p. 85 ; trad. esp. Rafaela Castrillo, *Historia medieval islāmica del Norte de África y Sicilia*, Madrid, 1983, p. 65.

28. Ibn Khaldūn, *Le voyage d'Occident et d'Orient*, trad. Abdesselam Cheddadi, Paris, 1980, p. 94-99.

29. *Ibar*, VI, p. 700 ; *Berbères*, II, p. 401.

30. *Ibar*, VI, p. 713 ; *Berbères*, II, p. 413 (tr. modifiée).

31. *Ibar*, VI, p. 596 ; *Berbères*, II, p. 301. Abū Zakariyā' installe ses armées sur les frontières (*anzala bi-l-atrāf 'asākira-hu*). Il ne parle d'ailleurs pas là spécifiquement des régions occidentales. Ce mot a le sens très général de bord, extrémité.

32. Mais il parle alors des limites du territoire d'une tribu, les Zughba (*tukhūm bilādi-him*), et non de l'État hafside. (*Ibar*, VI, p. 608 ; *Berbères*, II, p. 316). *Tukhūm* (sing. *takhm* ou *tukhm*) a le sens de borne pour un champ ou un territoire (A. Kazimirski, *Dictionnaire arabe-français*, Paris, 1860, s. v.), ou un sens général et imprécis de marges, de confins. André Miquel, "La perception de la frontière chez les géographes arabes d'avant l'an Mil", *Castrum 4*, *op. cit.*, p. 130.

33. *Ibar*, VI, p. 170, *Berbères*, I, p. 161 (tr. modifiée).

34. *Ibar*, VI, p. 152, *Berbères*, I, p. 146 (tr. modifiée).

35. Lisān al-'Arab, s.v. Cf. Eduardo Manzano Moreno, « The Creation of a medieval frontier : Islam and Christianity in the Iberian Peninsula, eighth to eleventh centuries », *Frontiers in question. Eurasian borderlands, 700-1700*, sous la dir. de Daniel Power et Naomi Standen, Londres - New York, 1999, p. 38-40, 45-46. Sur la frontière syrienne face à l'empire byzantin, voir en particulier Thierry Bianquis, "Les frontières de la Syrie au XIe siècle", *Castrum 4*, *op. cit.*, p. 139.

36. La situation de Bougie pourrait laisser penser que le terme est

utilisé pour désigner une frontière maritime face à la chrétienté, comme pour Alexandrie. Mais Ibn Khaldūn parle parfois de *thaghr* de Bougie et de Constantine, ce qui rend cette interprétation peu plausible.

37. *Ibar*, VI, p. 685, *Berbères*, II, p. 384

38. *Ibar*, VI, p. 88, *Berbères*, III, p. 88.

39. *Ibar*, VI, p. 876, *Berbères*, III, p. 90.

40. Ibn Khaldūn, *Discours sur l'Histoire universelle. Al-Muqaddima*, trad. Vincent Monteil, Paris, 1967-8, p. 318.

41. *Ibar*, VI, p. 619, *Berbères*, II, p. 329

42. Bazzana, Guichard, Sénac, art. cité, p. 42.

43. Voir notamment les réflexions de Laroussi Amri, et sa critique des thèses d'É.-F. Gautier, *Pour une sociologie des ruptures. La tribu au Maghreb médiéval*, Tunis, 1997, p. 189 sqq.

44. Sur ce rapport entre allégeance et territoire, voir notamment Vincent Geisser, Rapport préliminaire à l'atelier « formes d'allégeances et territorialisation », *Villes et territoires au Maghreb, op.cit.*, p. 115-117.

45. *Berbères*, I, p. 88-89.

46. *Ibar*, VI, p. 87 ; *Berbères*, I, p. 88.

47. Claude Cahen, "L'évolution de l'iqṭā' du IXe au XIIIe siècle. Contribution à une histoire comparée des sociétés médiévales", *Annales ESC*, 1953, 1, p. 25-52.

48. La *mahalla* n'est pas inconnue à l'époque hafside, en particulier au XVe siècle, mais n'a pas la régularité qu'elle acquiert aux siècles suivants. Robert Brunschvig, *La Berbérie orientale sous les Hafsides*, II, Paris, 1947, p. 70. Pour l'époque moderne, voir Jocelyne Dakhli, « Dans la mouvance du prince : la symbolique du pouvoir itinérant au Maghreb », *Annales ESC*, 1988, 3, p. 735-760 ; Abdelhamid Hénia, « Les notables locaux dans la Tunisie de l'intérieur aux XVIIIe et XIXe siècles. Point d'ancrage de l'articulation des communautés

تلخيص : نص دومينك فالريان

## الحدود والمجال في المغرب العربي أواخر القرون الوسطى : التمشيات الغربية للسلطان الحفصي

يهتمّ هذا البحث بدراسة بروز الوعي التدريجي (بالمجال) في المغرب العربي خلال العصر الوسيط إضافة إلى التمييز التقليدي بين دار الإسلام و دار الحرب نلاحظ أن المفهوم تدقق أولاً عند الجغرافيين حيث ظهر تعريف ذو دلالة سياسية للمناطق المختلفة في الفضاء الإسلامي.

يبرز مثال منطقة بجاية - الثغر الغربي للبلاد الحفصية - منذ أواسط القرن الثالث عشر، الإنزلاق السميائي لكلمة (ثغر)، خاصة عند ابن خلدون الذي عرفها كمنطقة حدودية داخل دار الإسلام. أي مقاطعة تتميز عن مثيلاتها باستقلالية طرفية منحتها إياها السلطة المركزية.